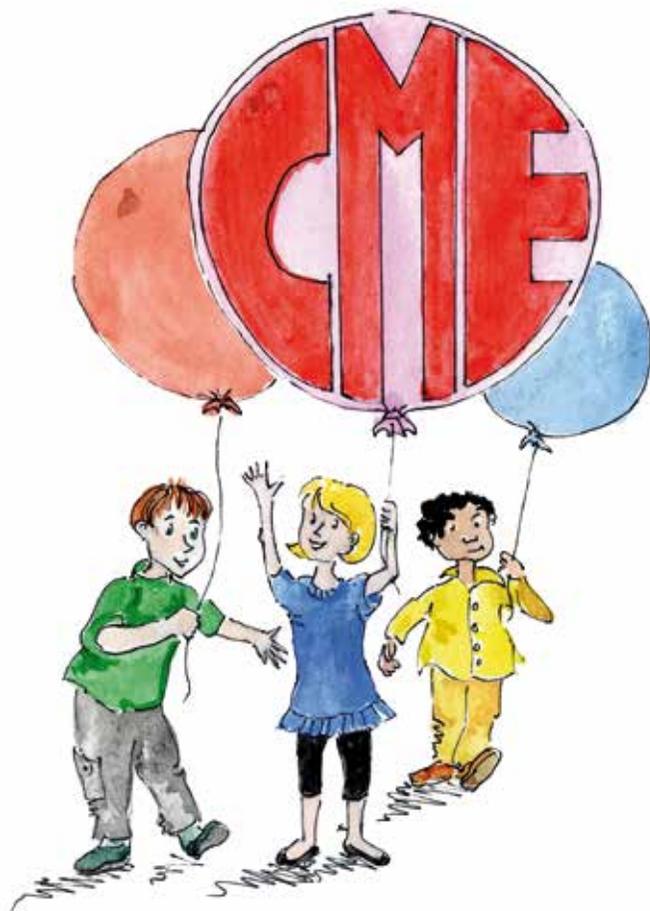


Salaise sur Sanne

Conseil Municipal d'Enfants



Guide de l'électeur et du candidat
Élections du 19 octobre 2017



PRENEZ VOTRE PLACE

Le **19 octobre 2017**, vous, **enfants salaisiens des CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles de Salaise**, allez élire vos représentants au Conseil Municipal des Enfants (CME).

C'est la 4^{ème} élection de cette assemblée. Elle vous permettra de mieux connaître votre commune, de faire entendre votre point de vue d'enfant, de défendre vos convictions et d'écouter celles des autres afin d'élaborer ensemble les projets qui vous tiennent à coeur.

Les élus du conseil municipal adulte ont le souci d'être à l'écoute des Salaisiens. Donner la parole aux enfants, leur permettre de mener des actions fait partie de notre démarche de **« démocratie participative »**.

Gilles Vial, maire de Salaise sur Sanne



L'école de la démocratie

Le CME, c'est **27 enfants élus** qui réalisent des projets citoyens.

Ils sont répartis en **commissions de travail**, suivant leurs centres d'intérêts. Elles se réunissent régulièrement pendant la durée de leur **mandat de 2 ans**.

Pour cela, ils sont accompagnés de **Marie-Eve, animatrice**, et des **élus adultes**.

Le CME se réunit **plusieurs fois par an en séance plénière** pour confronter les **idées** et les **projets**.

LE VOTE EN FRANCE

La France est une démocratie. Un pays dont les citoyens choisissent librement les hommes et les femmes qui les représentent s'appelle une démocratie.

LE DROIT DE VOTE

Autrefois la France était une monarchie. Le roi décidait de tout et il fallait lui obéir ! Quand il mourrait, son fils aîné lui succédait.

Aujourd'hui la France est une démocratie : les citoyens ont le droit de choisir les hommes et les femmes qui les dirigent en votant pour eux.

Ces hommes et ces femmes sont élus pour une certaine durée, le mandat.

A la fin de cette période, si les citoyens ne sont plus d'accord avec ceux qui les dirigent, ils peuvent leur retirer leur pouvoir en votant pour d'autres candidats.



TOUT LE MONDE VOTE

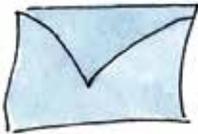
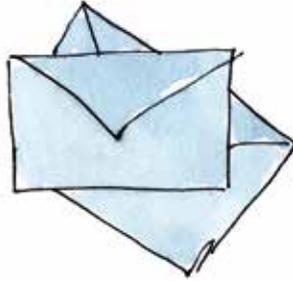
Pour voter, il faut être français, avoir au moins 18 ans, ne pas avoir été condamné gravement par la justice et être inscrit sur les listes électorales de sa mairie. C'est le suffrage universel.

Hommes et femmes, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, tous les citoyens qui remplissent ces conditions ont le droit de voter et chaque vote a la même valeur.

C'est ce que l'on appelle le «**principe d'égalité**».

AVOIR LE CHOIX

Dans une démocratie, les citoyens ont le droit de ne pas être d'accord avec les dirigeants de leur pays. Ils peuvent exprimer leurs idées et se regrouper dans des partis politiques qui défendront ces idées. Le jour des élections, chaque électeur vote pour choisir le candidat dont les propositions lui semblent les meilleures.



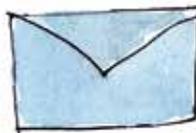
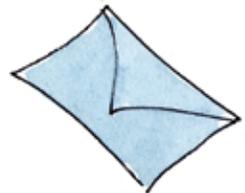
En France, les citoyens élisent le Président de la République. Ils élisent entre autres les conseillers municipaux qui dirigent leur commune.

Il existe d'autres élections nécessaires à la démocratie.

POURQUOI LES ADULTES SE DISPUTENT SOUVENT LORSQU'ILS PARLENT DE POLITIQUE ?

Parce qu'ils essaient de convaincre les autres que les idées auxquelles ils croient sont les meilleures.

En France, les gens accordent beaucoup d'importance à leurs opinions politiques.



QU'EST-CE QU'UN CITOYEN ?



Un citoyen est, par définition, membre d'une république.

Cela lui donne des droits : participer à la vie politique, voter, être élu, signer un contrat, en appeler à la justice, être informé, bénéficier des services publics (éducation, santé, transports, sécurité...)

Cela lui donne aussi des devoirs de solidarité envers la société : payer des impôts, s'informer, connaître les lois et les respecter.

On devient citoyen à part entière à 18 ans, quand le droit de vote est accordé. En attendant tu peux participer à la vie en société en étant délégué de classe, membre d'une association ou en participant au Conseil Municipal des Enfants qui se crée.

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANTS, ARTICLE 13 :

« L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend : la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées (...) sous forme orale, écrite, imprimée ou artistique ou par tout autre moyen de choix de l'enfant. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la Loi et qui sont nécessaires : au respect des droits ou de la réputation d'autrui, à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique. »



LE VOTE POUR LE CME



LES ÉLECTIONS

Les élections du Conseil Municipal des Enfants ont lieu tous les 2 ans en octobre.

LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

La commune est découpée en trois secteurs correspondant à chaque école.

LES ÉLECTEURS

Sont électeurs, tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 des écoles publiques et privée de Salaise sur Sanne. Chaque électeur reçoit sa carte électorale avant le scrutin. Elle est indispensable pour voter. Chaque électeur vote pour les représentants de son école.

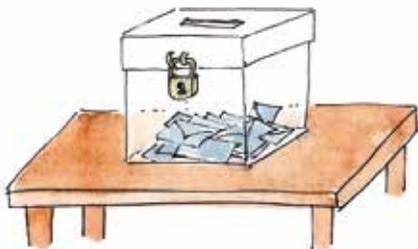
LES CANDIDATS

Tous les élèves salaisiens des CM1 et CM2 peuvent être candidats. Pour être candidat, il faut déclarer sa candidature en septembre auprès de son enseignant, sa directrice ou encore auprès de Caroline l'animatrice du CME. Une déclaration de candidature papier est disponible dans les écoles, le centre de loisirs et en mairie.

LES ÉLUS

Etre élu c'est s'engager sur un mandat de 2 ans envers tous les salaisiens et notamment les jeunes.

Seront élus les candidats de l'école ayant recueilli le plus de voix.



LE CME C'EST ...

27 enfants élus pour un mandat de 2 ans qui réalisent des projets citoyens.

- Ils sont répartis en commissions de travail suivant leurs centres d'intérêts. Chaque commission se réunit une fois par mois sur un ou des projets.
- Le CME, c'est à dire l'ensemble des commissions, se réunit en séance plénière plusieurs fois par an pour confronter les idées et les projets.
- Les enfants élus sont accompagnés par Caroline, animatrice et des élus adultes.

COMMENT RÉDIGER TON PROGRAMME ÉLECTORAL ?

À travers ton programme électoral tu peux :

- Parler des idées et des valeurs que tu aimerais défendre ;
- Parler des domaines qui t'intéressent particulièrement ;
- Proposer des actions concrètes à réaliser.

L'animatrice interviendra dans ton école pour t'aider à rédiger ton programme

COMMENT SE DÉROULE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

- Chaque candidat aura une affiche avec sa photo et son programme.
- À l'entrée de chaque école, les affiches seront posées sur des panneaux d'affichage pour que tous les élèves puissent les lire.
- Dans chaque école, les candidats présenteront leurs idées et leur programme aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

LES ÉTAPES DES ÉLECTIONS



Entre le jeudi 14 et le mardi 18 septembre

Présentation du CME dans les classes.



Du lundi 18 au mercredi 27 septembre

Rencontre avec les familles des enfants intéressés
et dépôt des candidatures.



Du mercredi 27 septembre au mercredi 11 octobre

Travail de rédaction des programmes électoraux
et des affiches de campagne.



Du jeudi 12 au mercredi 18 octobre

Campagne électorale sur les écoles.



Jeudi 19 octobre 2017 : ELECTIONS

Suivies du dépouillement et de la proclamation des résultats



Mercredi 8 et mercredi 15 novembre

Visite de la mairie et composition des commissions



Samedi 18 novembre

Intronisation du CME en mairie

